

DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 février 2025

- ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Procès-verbal de la séance précédente

Approuve le procès-verbal de la séance antérieure.

2. Déclaration de politique communale - Législature 2024-2030 - Approbation

présente la Déclaration de Politique Communale pour la mandature 2024-2030.

3. Règlement d'ordre intérieur du Conseil - Mise à jour

La présente mise à jour fait suite à une relecture complète du R.O.I. tenant compte des dernières modifications du CDLD et de la mise en place de la nouvelle législature.

4. Composition des commissions telles que prévues à l'article 50 du ROI du Conseil

L'article 50 du ROI du Conseil prévoit qu'il existe deux commissions composées, chacune, de 7 membres du Conseil communal, ayant pour mission de préparer les discussions lors de ses réunions ; les matières dont elles connaissent se répartissent comme suit :

- la première commission a dans ses attributions tout ce qui a trait à l'attribution des subsides aux associations ;
- la deuxième a dans ses attributions tout ce qui a trait au logement.

L'article 51 prévoit que ces commissions sont présidées, chacune, par un membre du Conseil communal ; celui-ci et les autres membres desdites commissions sont nommés par le Conseil communal, étant entendu que, commission par commission, les mandats de membres de celle-ci sont répartis proportionnellement entre les groupes qui composent le Conseil communal.

Il est proposé d'appliquer la méthode de la Clé d'Hondt pour la répartition des mandats :

Liste	ALN	ACOR +	ECOLO
Nombre de sièges	9	7	3
Diviseur			
1	9	7	3
2	4,5	3,5	1,5
3	3	2,333333333	1
4	2,25	1,75	0,75
5	1,8	1,4	0,6
6	1,5	1,166666667	0,5
7	1,285714286	1	0,42857143
8	1,125	0,875	0,375

5. Renouvellement de la commission consultative communale de la sécurité routière (CCCSR)

Dans le ROI de la CCCSR, il est prévu que "les membres sont nommés pour une période couvrant la durée de la législature communale en cours".

Nous devons donc lancer un appel à candidatures pour renouveler la commission.

6. Désignation des représentants communaux - législature 2024-2023 - Composition de la Commission Paritaire Locale de l'enseignement communal

Le Conseil est invité à désigner ses représentants à la Commission Paritaire Locale de l'enseignement communal.

Il est proposé d'utiliser la Clé d'Hondt pour la répartition de ces 6 mandats : 3 représentants ALN, 2 ACOR+ et 1 ECOLO.

7. Désignation de représentants communaux au sein d'organismes et sociétés - législature 2024-2030 - La Terrienne du Crédit Social - Assemblée générale

Le Conseil est invité à désigner ses représentants à l'Assemblée générale de la Terrienne du Crédit Social.

Il y a trois représentants à désigner, dans le respect de la proportionnelle : 2 ALN et 1 ACOR+

8. Désignation de représentants communaux au sein d'organismes et sociétés - législature 2024-2030 - Foyer Jambois - Organe d'administration

Le Conseil doit désigner son représentant au Foyer Jambois - Vu la répartition basé sur une clé d'hondt commune avec la Ville de Namur, le représentant à désigner doit être apparenté MR.

9. Désignation des représentants communaux - législature 2024-2030 - Représentation au sein des Conseils cynégétiques Ciney-condroz et Bocq Tailfer

Au sein de chaque conseil cynégétique, les pouvoirs locaux disposent d'un représentant siégeant avec voix délibérative à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration.

En septembre 2021, Sébastien HUMBLET a été désigné par le Conseil communal comme mandataire représentant la commune d'Assesse au sein de deux Conseils cynégétique dont elle fait partie.

Suite aux dernières élections, il est demandé au Conseil de confirmer le maintien (ou non) du mandat de Monsieur Humblet dans cette fonction pour la mandature 2024-2030 ou de proposer un autre candidat selon la procédure renseignée par l'U.V.C.W

Il est important pour les pouvoirs locaux de pouvoir disposer d'un relais auprès de chacune de ces instances afin de pouvoir faire état de la situation des propriétaires publics et participer à la gestion de la grande et de la petite faune.

La Commune d'Assesse peut désigner un ou plusieurs représentants pour chaque conseil cynégétique se trouvant sur son territoire (Conseil cynégétique de **Ciney-Condroz ASBL** ou du du **Bocq-Tailfer**) , ou encore choisir de désigner un candidat pour un seul conseil cynégétique.

10. Désignation des représentants communaux au sein des associations - législature 2024-2030 - Désignation d'un représentant du pouvoir organisateur aux Assemblées générales du CECF

Le Conseil est invité à désigner son représentant à l'Assemblée générale du **Conseil de L'Enseignement des Communes et des Provinces ASBL**, ci-après nommée **C.E.C.P. asbl**.

11. Désignation des représentants communaux au sein des associations - législature 2024-2030 - Représentation au sein de l'asbl Sports et Loisirs Sartois

Le Conseil est invité à désigner ses 3 représentants communaux au sein de l'ASBL Sports et Loisirs Sartois. Ceux-ci sont désignés parmi les conseillers communaux, après application de la Clé d'Hondt avec un clivage majorité/opposition.

12. Désignation des représentants communaux au sein des associations - législature 2024-2030 - Représentation au sein de l'asbl ACSTA/ASSOCA

Le Conseil est invité à désigner ses 3 représentants communaux au sein de l'ASBL ACSTA/ASSOCA. Ceux-ci sont désignés parmi les conseillers communaux, après application de la Clé d'Hondt avec un clivage majorité/opposition.

13. Désignation des représentants communaux au sein des associations - législature 2024-2030 - Représentation au sein de l'asbl APPEL

Le Conseil est invité à désigner ses 4 représentants au sein de l'asbl APPEL. Ceux-ci sont désignés parmi les conseillers communaux, après application de la Clé d'Hondt avec un clivage majorité/opposition.

14. Désignation des représentants communaux au sein des associations - législature 2024-2030 - Désignation des représentants au sein de l'asbl Parc Naturel Coeur de Condroz

A la suite des élections d'octobre dernier, chaque commune est invitée à désigner ses nouveaux représentants au sein du Parc naturel. Ceux-ci rejoindront l'ASBL lors de la prochaine Assemblée générale qui aura lieu courant du mois de mars.

Pour rappel, les communes d'Assesse, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey désigneront chacune 3 représentants au sein de l'Assemblée générale dont 2 siégeront à l'Organe d'Administration.

En ce qui concerne Ciney, les 3 élus désignés pour l'Assemblée générale siégeront à l'Organe d'administration.

En pièce jointe, vous trouverez les statuts ainsi que la composition de la clé d'Hondt établie pour le PNCC

15. Désignation des délégués communaux au sein des associations - législature 2024-2030 - Représentation au sein de l'asbl Contrat de Rivière Haute Meuse

Le Conseil est invité à désigner ses représentants communaux au sein du Comité de rivière
Le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est une asbl qui est financée par le Service public de Wallonie, la Province de Namur, la Province du Hainaut et 27 communes partenaires. Son fonctionnement s'articule autour de 3 structures : le Comité de rivière, les Comités locaux de concertation et la Cellule de coordination.

16. Convention annuelle entre la Commune d'Assesse et l'ASBL "Les Arsouilles" - Reconduction 2025

Il s'agit de reconduire, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, la convention entre la Commune d'Assesse et l'Asbl "Les Arsouilles" prévoyant une cotisation équivalente à 1,45 € par présence journalière d'enfant de l'entité ainsi qu'une subvention de 2 euros par journée de présence pour ces mêmes enfants fréquentant les crèches de l'ASBL.

Il n'y a pas de modification en 2025 par rapport à 2024

17. Règlement relatif à l'octroi des subventions aux associations reconnues pour leurs frais de fonctionnement et d'hébergement

Il est proposé au Conseil d'adopter un règlement concernant l'octroi des subventions aux associations reconnues pour leurs frais de fonctionnement et d'hébergement

18. Désignation des agents percepteurs de recettes en espèces

Certains agents, dans le cadre de leurs fonctions, sont amenés à percevoir directement des recettes en espèce.

Lors de sa séance du 24 août 2024, le Conseil a procédé à leur désignation officielle conformément à l'article L1124-44 § 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il s'avère que cette décision doit à présent être mise à jour, tenant compte de certains changements dans l'administration.

19. Enseignement - Affiliation 2025 à l'asbl CRECCIDE

Il est demandé au Conseil de marquer son accord quant l'affiliation à l'ASBL CRECCIDE pour l'année 2025.

20. Acquisition de matériaux de voirie - Accord-cadre 2025 - Approbation des conditions, du mode de passation, du montant estimé et de la liste des entreprises à consulter

Ce point porte sur l'approbation du cahier des charges relatif au marché "Acquisition matériaux de voirie 2025" dont le montant estimé s'élève à 32.930,00 € hors TVA ou 39.845,30 €, 21% TVA comprise.

21. Acquisition de signalisation - Accord-cadre 2025 - Approbation des conditions, du mode de passation, du montant estimé et de la liste des entreprises à consulter

Ce point porte sur l'approbation du cahier des charges relatif au marché "Acquisition de Signalisation 2025 " dont le montant estimé s'élève à 16.381,00 € hors TVA ou 19.821,01 €, 21% TVA comprise.

22. Information - chemin n°30 - Sart-Bernard